

REPUBLIQUE DU CAMEROUN

Paix – Travail – Patrie

REGION DU CENTRE

DEPARTEMENT DU MBAM ET INOUBOU

PREFECTURE DE BAFIA

COMMISSION DEPARTEMENTALE DE
PASSATION DES MARCHES



REPUBLIC OF CAMEROON

Peace – Work – Fatherland

CENTRE REGION

MBAM AND INOUBOU

DIVISION

BAFIA SENIOR DIVISIONAL OFFICE

MBAM AND INOUBOU DIVISIONAL
COMMISSION OF TENDERS BOARD

AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT

N° ⁰⁰²/AONO/RCE/J04/SIGAM/CDPM/2026 DU **10 MARS 2026**..... 2026,

EN PROCEDURE D'URGENCE,

**POUR LES TRAVAUX DE CONSTRUCTION ET RECONSTRUCTION DES
OUVRAGES EFFONDRES DANS LE DEPARTEMENT DU MBAM ET
INOUBOU, REGION DU CENTRE**

Financement BIP MINTP 2026

1. Objet de l'Appel d'Offres

Dans le cadre de l'exécution du BIP exercice 2026, le Préfet du Département du Mbam et Inoubou, Autorité Contractante, lance en procédure d'urgence, un Appel d'Offres National Ouvert, pour les Travaux de Construction et Reconstruction des Ouvrages Effondrés, Département du Mbam et Inoubou, Région du centre.

2. Consistance des travaux

Les travaux comprennent notamment :

Série 000 : Installations,

Série 100 : Nettoyage et terrassements,

Série 300 : Assainissement - drainage

Série 400 : Ouvrage d'art ;

Série 500 : Peintures

Série 600 : Signalisation et équipement de sécurité ;

Série 700 : Divers.

3. Délai de livraison

Le délai maximum prévu par le Maître d'Ouvrage pour la réalisation des travaux objet du présent Appel d'Offres est de **Quatre (04) mois**.

4. Allotissement

Lesdits travaux font l'objet d'un (01) lot ci-après définis :

N°	DESIGNATION DU PROJET	MONTANT PREVISIONNEL F CFA	CAUTION F CFA	QUITTANCE D'ACHAT F CFA	LIEU DU PAIEMENT DE LA QUITTANCE
1	pour les Travaux de Construction et Reconstruction des Ouvrages Effondrés, Département du Mbam et Inoubou	50 000 000	1 000 000	50 000	Recette des finances de Bafia

5. Coût prévisionnel

Le coût prévisionnel de l'opération proposé par le Maître d'Ouvrage est de Cinquante Millions (50 000 000) Francs CFA.

6. Participation et origine

La participation au présent Appel d'Offres National est ouverte à égalité de conditions à toutes les Entreprises de droit Camerounais ayant des compétences dans les marchés des travaux du sous-secteur « Routes » et dont le chiffre d'affaires annuel est supérieur à 15 000 000 F CFA (Catégories D, C, B et A).

7. Financement

Les travaux objet du présent Appel d'offres sont financés par le Budget d'Investissement Public (BIP) de l'exercice 2026 MINTP.

8. Mode de soumission

Le mode de soumission retenu pour cette consultation est en *ligne*.

9. Cautionnement provisoire

Chaque soumissionnaire doit joindre à ses pièces administratives, une caution de soumission établie par une banque de premier ordre agréée par le Ministère chargé des finances et dont la liste figure dans la pièce 14 du DAO, le montant d'un Millions (1 000 000) Francs CFA.

Cette caution sera valable pendant **trente (30) jours** au-delà de la date originale de validité des offres, établie selon le modèle indiqué dans le Dossier d'Appel d'Offres, par un établissement financier de 1^{er} ordre ou une compagnie d'assurance agréé par le Ministre en charge des finances.

10. Consultation du Dossier d'Appel d'Offres

Le Dossier d'Appel d'Offres devra être consulté en ligne sur la plateforme COLEPS aux adresses <http://www.marchespublics.cm> et <http://www.publiccontracts.cm> et sur le site internet de l'ARMP (www.armp.cm). La version physique du Dossier d'Appel d'Offres peut être consulté à la Structure Interne de Gestion Administrative des Marché Publics auprès du Préfet du Département du Mbam et Inoubou Tél 677 17 35 10.

11. Acquisition du Dossier d'Appel d'Offres

La version physique du Dossier d'Appel d'Offres peut être obtenue à la Structure Interne de Gestion Administrative des Marché Publics auprès du Préfet du Département du Mbam et Inoubou, Tél 677 17 35 10 dès publication du présent avis, contre versement d'une somme non remboursable des frais d'achat du DAO de 50 000 (Cinquante mille) Francs CFA, payable à la Recette des finances de Bafia.

Il est également possible d'obtenir la version électronique du dossier par téléchargement gratuit aux adresses sus indiquées pour la version électronique. Toutefois, la soumission se fait par voie électronique et, est conditionnée par le paiement des frais d'achat du DAO.

12. Remise des offres

Pour la soumission en ligne, les offres devront être transmises par le soumissionnaire sur la plateforme COLEPS au plus tard, le 22/04/2026 à 12 heures, à la Structure Interne de Gestion Administrative des Marchés Publics auprès du Préfet du Département du Mbam et Inoubou. Par ailleurs, une copie de sauvegarde des offres enregistrée sur clé USB ou CD/DVD, devra être transmise sous pli scellé avec l'indication claire et lisible « **copie de sauvegarde** » et les références de l'Appel d'Offres dans les délais impartis.

Taille et format des fichiers

Pour la soumission en ligne, les tailles maximales des documents qui vont transiter sur la plateforme et constituant l'offre du soumissionnaire sont les suivantes :

- 5 MO pour le Dossier Administratif ;
- 15 MO pour l'Offre Technique ;
- 5 MO pour l'Offre Financière.

Les formats acceptés sont les suivants :

- Format PDF pour les documents textuels ;
- JPEG pour les images.

Le candidat veillera à utiliser des logiciels de compression afin de réduire éventuellement la taille des fichiers à transmettre.

13. Recevabilité des offres

Les pièces administratives, l'offre technique et l'offre financière doivent être placées dans des enveloppes différentes séparées et remises sous pli scellé.

Seront irrecevables par le Maître d'Ouvrage :

- Les plis portant les indications sur l'identité du soumissionnaire ;
- Les plis parvenus postérieurement aux dates et heures limites de dépôt ;
- Les plis non-conformes au mode de soumission ;
- Les plis sans indication de l'identité de l'Appel d'Offres ;
- Le non-respect du nombre d'exemplaires indiqué dans le RPAO ou offre uniquement en copies ;

Toute offre incomplète conformément aux prescriptions du Dossier d'Appel d'Offres sera déclarée irrecevable, notamment l'absence de la caution de soumission délivrée par un organisme ou une institution financière agréée par le Ministre en charge des finances pour émettre les cautions dans le domaine des marchés publics ou le non-respect des modèles des pièces du Dossier d'Appel d'Offres, entraînera le rejet pure et simple de l'offre sans aucun recours. Une caution de soumission produite mais n'ayant aucun rapport avec la consultation concernée est considérée comme absente. La caution de soumission présentée par un soumissionnaire au cours de la séance d'ouverture des plis est irrecevable.

14. Ouverture des plis

L'ouverture des plis se fera en un temps.

L'ouverture des pièces administratives, des offres techniques et financières aura lieu le 22/04/2026 à 13 heures par la Commission Départementale de Passation des Marchés auprès du Préfet du Mbam et Inoubou à Bafia.

Seuls les soumissionnaires peuvent assister à cette séance d'ouverture ou s'y faire représenter par une personne unique de leur choix dûment mandatée.

Sous peine de rejet, les pièces du dossier administratif requises doivent être produites en originaux ou en copies certifiées conformes par le service émetteur ou l'autorité administrative compétente, conformément aux dispositions du Règlement Particulier de l'Appel d'Offres. Elles doivent dater de

moins de trois (03) mois ou avoir été établies postérieurement à la date de signature de l'Avis D'Appel d'Offres. En cas d'absence ou de non-conformité d'une pièce du dossier administratif lors de l'ouverture des plis, après un délai de 48 heures accordé par la Commission, l'offre sera rejetée.

15. Critères d'évaluation

Les critères d'évaluation sont constitués de deux types : les critères éliminatoires et les critères essentiels. Un critère ne peut être à la fois éliminatoire et essentiel.

15.1 Critères éliminatoires

Il s'agit notamment :

- De l'absence de la caution de soumission timbrée dans le dossier administratif à l'ouverture des plis ;
- De l'absence du récépissé de la Caisse de dépôt et consignment relative à la caution de soumission ;
- De l'absence de la copie certifiée par les services du MINMAP, de l'attestation de catégorisation délivrée par l'Autorité chargée des marchés publics ou de la décision rendant publique sa classification dans une catégorie donnée ;
- De la non-production au-delà du délai de 48 heures après l'ouverture des plis, d'une pièce du dossier administratif jugée non conforme ou absente lors de l'ouverture des plis, (exceptés la caution de soumission, la copie certifiée de l'attestation de catégorisation délivrée par l'Autorité chargée des marchés publics ou de la décision rendant publique sa classification dans une catégorie donnée, le récépissé CDEC) ;
- Des fausses déclarations, manœuvres frauduleuses ou des pièces falsifiées ;
- Du non-respect de 75 % de critères essentiels ;
- De l'absence de la déclaration sur l'honneur de non abandon des chantiers au cours des trois dernières années ;
- Du non-respect du format de fichier des offres ;
- De l'absence d'un prix unitaire quantifié dans l'Offre financière ;
- De l'absence de prospectus accompagné des fiches techniques du fabricant, le cas échéant ;
- De l'absence de l'agrément ou de l'autorisation du fabricant, le cas échéant ;
- De l'absence d'un élément de l'offre financière (la soumission, les BPU, le DQE, SDP) ;
- De l'absence de la charte d'intégrité datée et signée ;
- De l'absence de la déclaration d'engagement au respect des clauses environnementales et sociales datée et signée ;

15.2 Critères essentiels

Les critères essentiels à la qualification des candidats porteront sur :

- La présentation de l'offre ;
- Le rapport de visite du site avec photos signé par l'Entreprise ;
- La méthodologie d'exécution et planning d'exécution des travaux et délai d'exécution.
- Les preuves de l'acceptation des conditions du marché : Cahier des Clauses Administratives Particulières et Cahier des Clauses Techniques Particulières paraphé, daté et signé à la dernière page.

16. Attribution

Sous réserve du respect des conditions de conformité des offres, (a) l'attribution des marchés de travaux, de fourniture et de services quantifiables se fait au soumissionnaire ayant présenté l'offre remplissant les critères de qualification technique et financière requises et dont l'offre est évaluée la moins-disant.

17. Durée de validité des offres

Les soumissionnaires restent engagés par leur offre pendant **90 jours** à partir de la date limite fixée pour la remise des offres.

18. Renseignements complémentaires

Les renseignements complémentaires peuvent être obtenus aux heures ouvrables entre 07h30 et 15h30 à la SIGAM placée auprès de Monsieur le Préfet.

19. Lutte contre la Corruption et les mauvaises pratiques

Pour toute dénonciation pour des pratiques, faits ou actes de corruption ou faits de mauvaises pratiques, bien vouloir appeler la CONAC au numéro 1517, l'Autorité chargée des Marchés Publics (MINMAP) par SMS ou appel) aux numéros : (+237) 73 20 57 25 et 99 37 07 48, l'ARMP au numéro.....ou le MO/MOD au numéro

Bafia, le **1.0. MARS 2026**

Copies:

- DDMAP-MI;
- ARMP (JDM) ;
- Président CDPM ;
- Affichage ;
- Archives/Chrono.

LE PREFET DU DEPARTEMENT DU
MBAM ET INOUBOU
(Autorité Contractante),



Ndongo Ndongo Jean-Luc
Administrateur Civil Principal